



REGLEMENTATION SPORTIVE SPECIFIQUE AU CIRCUIT REGIONNAL DIVISION 3 DE TRIATHLON

Saison 2018

I. Le Championnat de France des clubs de division 3 (D3) de triathlon se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

- Niveau 1 : Circuit régional sur 3 étapes (cf. paragraphe II.1). Les 5 premières équipes accèdent au niveau 2.
- Niveau 2 : 1/2 finale nationale zone C – Saint Pierre d'Albigny (73) (02/09/2018). Les 8 premières équipes accèdent au niveau 3.
- Niveau 3 : Finale nationale – Saint Pierre la Mer (11) (16/09/2018). Les 3 premières équipes accèdent à la division 2 (D2).

II. Le Circuit Régional de D3

1. Définition

Le circuit régional de D3 triathlon comporte trois étapes :

- Étape 1 : Triathlon « S » de la Côte Bleue, Sausset les Pins – 08/05/2018
- Étape 2 : Triathlon « S » des Ferréols, Digne-les-Bains – 27/05/2018
- Étape 3 : Triathlon « S » de Carpentras – 17/06/2018

2. Formule et Format de course

- Les 3 étapes se dérouleront selon l'option choisie par l'organisateur en fonction du cahier des charges « organisation étape de D3 ».

3. Modalités de participation

a. Accès

- Le circuit régional D3 de triathlon est ouvert à l'ensemble des clubs de la ligue Provence-Alpes de triathlon affiliés à la FFTRI exempts de toutes créances auprès de la ligue Provence-Alpes de triathlon et de la FFTRI.
- Seuls les athlètes licenciés « Club Compétition » sont autorisés à participer au circuit D3 (Régional et National) :
 - Licence jeune (cadets et juniors)
 - Licence senior et plus âgés
- Les athlètes ayant participé à une ou plusieurs étapes de D1 et D2 de triathlon en année N-1 et/ou devant participer à la D1 ou D2 de triathlon en année N ne sont pas autorisés à participer au circuit régional D3 de triathlon.
- Les athlètes ayant participé à une ou plusieurs étapes de D1 ou D2 de triathlon en année N-1 mais ayant muté dans un club ne participant pas à la D1 ou D2 de triathlon sont autorisés à participer au circuit régional D3 de triathlon.
- Pourront participer au circuit régional de D3 de triathlon, uniquement les athlètes pour lesquels(les) la demande de licence « Club Compétition » aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :
 - ✓ En cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
 - ✓ En l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée
- Toutes les situations individuelles n'entrant pas dans cette réglementation seront examinées par la commission des épreuves de la ligue Provence-Alpes de triathlon.
- Chaque club ne peut inscrire qu'une équipe.

- Le club souhaitant participer au circuit régional D3 de triathlon est tenu, avant le 27 Février 2018 :
 - ✓ *De s'inscrire auprès de l'agent de développement de la ligue Provence-Alpes de triathlon par courriel (ad.trip@gmail.com) en renvoyant une liste de 20 noms d'athlètes maximum + 5 noms athlètes U23 maximum pour les écoles de triathlon *, **, et ***,*
 - ✓ *De confirmer sa participation par l'envoi au siège social de la ligue Provence-Alpes de triathlon (Centre d'Affaire la Valentine, 7 Montée du Commandant de Robien 13011 Marseille) de 3 chèques de caution à l'ordre de la ligue Provence-Alpes de triathlon d'un montant de 150 euros,*

b. Inscription

- Sur chaque étape :
 - Les clubs non-labellisés « École de Triathlon » pourront inscrire 5 athlètes maximum,
 - Les clubs labellisés « École de Triathlon *, **, et *** » pourront inscrire 7 athlètes maximum dans les conditions suivantes :
 - Les deux concurrent(e)s supplémentaires devront être de catégories cadet, junior ou U23 et devront obligatoirement avoir fait la demande de licence compétition Fédération Française de Triathlon et qu'elle soit validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :
 - En cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
 - En l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée
 - Les deux concurrent(e)s devront être de nationalité Française
 - Le résultat obtenu par ces athlètes donnera des points à l'équipe dans le cas où ceux-ci arrivent dans les 3 premiers de leur équipe.
- Pour chaque étape, les clubs sont tenus de fournir la liste des athlètes composant leur équipe au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation auprès de l'agent de développement de la ligue Provence-Alpes de triathlon (ad.trip@gmail.com) et de l'organisateur.

4. Classements

a. Classement de l'étape

- Le 1^{er} concurrent au classement D3 marque 1 point, le 2^{ème} marque 2 points, le 3^{ème} marque 3 points
- Addition des points des 3 premiers de chaque équipe.
- Le classement de la course se fera en fonction de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points, qui sera classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui sera classée dernière.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le 3^{ème} concurrent le mieux classé.
- La commission des épreuves se réunira le lendemain de chaque étape afin de valider les résultats

b. Classement général

- Le classement des équipes de club sur chaque étape donne lieu à l'attribution de points, comme ci-après:

1^{ère} équipe : 20 pts	10^{ème} équipe : 08 pts
2^{ème} équipe : 18 pts	11^{ème} équipe : 07 pts
3^{ème} équipe : 16 pts	12^{ème} équipe : 06 pts
4^{ème} équipe : 14 pts	13^{ème} équipe : 05 pts
5^{ème} équipe : 13 pts	14^{ème} équipe : 04 pts
6^{ème} équipe : 12 pts	15^{ème} équipe : 03 pts
7^{ème} équipe : 11 pts	16^{ème} équipe : 02 pts
8^{ème} équipe : 10 pts	
9^{ème} équipe : 09 pts	

- Au delà de la 16^{ème} place, les équipes classées marquent un (1) point.
- Les équipes déclassées, non classées et les équipes absentes sur une étape
- Obtiennent zéro (0) point.

c. Classement général final

- Le classement général final du circuit régional de D3 de triathlon est établi en additionnant les points obtenus sur les trois étapes.
- En cas d'égalité, est déclaré vainqueur le club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite.
- En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.
- A l'issue du classement général final, les 5 premières équipes possédant le plus fort capital de points accèdent à la ½ finale nationale zone C.
- Le classement général final donne lieu à l'attribution du titre de « Champion régional des clubs masculin de division 3 de triathlon » et « Champion régional des clubs féminin de division 3 de triathlon ».

5. Forfait sur une étape

- Pour chaque forfait d'équipe ou nombre de participants sur l'étape inférieur à 3 athlètes, un des chèques de caution de 150 € versés lors de l'inscription au circuit régional D3 de triathlon sera encaissé par la ligue Provence-Alpes de triathlon et reversé en intégralité à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente.

6. Disqualification

- Le non respect de cette réglementation spécifique sportive entraîne l'exclusion définitive de l'équipe. Les chèques de caution remis seront encaissés par la ligue Provence-Alpes de triathlon et reversés en intégralité aux organisateurs de D3.

7. Diffusion des résultats

- Après la validation de la commission des épreuves le lundi suivant l'étape, les classements seront publiés sur le site internet de la ligue Provence-Alpes de triathlon (<http://www.provencealpes-triathlon.fr/>) et envoyés aux contacts club.

8. Participation à la ½ finale nationale

- Les équipes qui seront qualifiées à la ½ finale nationale s'engagent à avertir la ligue Provence-Alpes de triathlon de leur participation à cette épreuve avant le 24 Juillet 2018. Au delà de ce délai les équipes suivantes seront sélectionnées.

